

« Signature de la Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) Vienne & Gartempe »

Les communes de L'Isle-Jourdain, Lussac-les-Châteaux et Montmorillon, en partenariat avec la CCVG, s'engagent auprès de l'Etat dans une stratégie de revitalisation de leurs centres-villes.

En 2021, L'Isle-Jourdain, Lussac-les-Châteaux et Montmorillon ont été retenues par l'Etat dans le cadre du programme national « Petites Villes de Demain » (PVD). Ce programme est destiné à revitaliser les centres-villes des communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralités et qui présentent des signes de fragilité. Il vise notamment à accompagner leurs projets de transformation et de redynamisation pour s'adapter aux grands enjeux actuels et futurs (transition écologique, énergétique, démographique, numérique...).

Les trois municipalités, en lien étroit avec la Communauté de Communes Vienne et Gartempe et avec l'appui des services d'Etat, ont ainsi pu élaborer une stratégie de revitalisation de leur centre-ville dans le but de favoriser leur attractivité et d'améliorer le cadre de vie.

Pour Lussac-les-Châteaux, il s'agit notamment d'anticiper la déviation de la RN147 impactant le trafic du centre-ville.

Afin de ne pas perdre cette fonction d'étape des vacanciers et routiers sur le chemin Poitiers-Limoges, la commune ambitionne d'être labellisée « Village Etape ». A ce titre, elle prévoit un travail de concertation des acteurs économiques pour favoriser le maintien des commerçants présents et l'implantation de nouveaux commerces et services.

Elle envisage notamment d'améliorer les services aux habitants par la création d'une Maison à la Population (lieu d'orientation et d'information, permanences d'acteurs, salles de réunion, locaux de la Mission Locale...) et d'un Accueil de Loisirs pour la garde des enfants de 3 à 12 ans.

Au-delà de cette réduction du flux journalier, la déviation peut être une force pour la commune. La municipalité y voit notamment l'opportunité de retrouver un cadre de vie plus apaisé en cœur de ville (moins de nuisances sonores, olfactives...) et de relier les quartiers sud de la ville, actuellement de l'autre côté de la nationale.

Dans l'objectif d'encourager l'installation de nouveaux habitants, la commune s'est saisie du départ de l'entreprise Duvivier vers Usson-du-Poitou, pour réfléchir à l'aménagement d'un nouveau quartier résidentiel mixte qui comptera plus de 60 logements.



Enfin et toujours dans le but de favoriser l'attractivité de Lussac-les-Châteaux, la commune souhaite travailler avec la SNCF et la Communauté de communes pour améliorer le confort des utilisateurs du train par l'aménagement d'un hall d'accueil et le développement d'un pôle d'échanges multimodaux (vélo, taxi, covoiturage, bus, transport à la demande...).

Toutes ces actions sont le fruit d'une réflexion de l'équipe municipale depuis plusieurs années et s'articulent aujourd'hui avec une urgence de s'adapter au changement climatique : végétalisation des espaces publics, réduction de la consommation énergétique des bâtiments publics, adaptation des réseaux en eau...

Ambitieuse pour le devenir de Lussac-les-Châteaux, la municipalité a pu inscrire ses actions dans un contrat avec l'Etat (convention d'Opération de Revitalisation de Territoire signée le 23 novembre dernier), actant un partenariat étroit et un accompagnement spécifique des services de l'Etat au développement de la commune : mise en place de leviers juridiques et fiscaux dans les domaines de l'habitat, de l'aménagement et de l'urbanisme, du commerce, etc., facilitant la mise en œuvre des actions (*dispositif « Denormandie dans l'ancien », réduction du délai de récupération des biens sans maître, suspension des Autorisation d'Exploitation Commerciale en périphérie afin de limiter l'implantation de commerces hors du centre-ville...*).

